AVIS PUBLIC

Ville-Marie
Montréal

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

1. Les personnes intéressées sont priées de noter que le conseil d'arrondissement de Ville-Marie, à sa séance du 13 décembre 2016, a adopté, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011)*, les premiers projets de résolution dont la description suit :

a). Résolution autorisant l'usage « salle de réception » avec l'usage accessoire « débit de boissons alcooliques » au 3e étage d'un bâtiment situé au 1232, rue de la Montagne, et ce, en dérogation notamment aux articles 179 et 270 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* relatifs, entre autre, à l'implantation d'un usage spécifique aux niveaux supérieurs au rez-de-chaussée et à la distance minimale d'un débit de boissons alcooliques à un autre débit de boissons alcooliques – pp 341 (dossier 1160607005);

Ce projet particulier vise la zone et les zones contiguës ci-après illustrées :

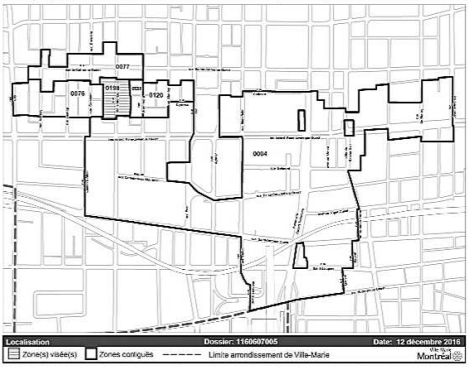

b) Résolution autorisant la transformation des façades du rez-de-chaussée du bâtiment situé au 100, rue Sainte-Catherine Ouest comprenant la construction d'un nouvel espace commercial sur la rue Jeanne-Mance, et ce, en dérogation notamment à l'article 369 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* relatifs, entre autre, à l'installation de marquises en saillie et aux articles 1 et 2 du *Règlement concernant l'approbation du plan d'ensemble de la Place Desjardins inc., dans le quadrilatère entre les rues Sainte-Catherine et Saint-Urbain, le boulevard René-Lévesque et la rue Jeanne-Mance (4777)* relatif, entre autre, à l'ajout d'une superficie commerciale de 75 m² (Complexe Desjardins) – pp 342 (dossier 1167303005);

Ce projet particulier vise la zone et les zones contiguës ci-après illustrées :

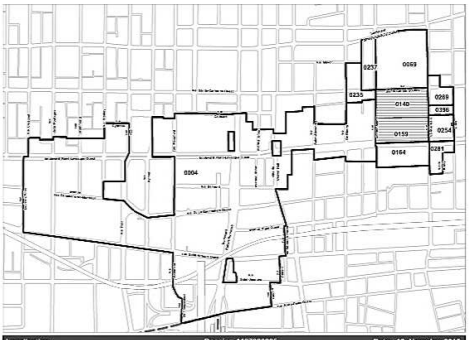

c) Résolution autorisant l'ajout de l'usage « salle de réception » pour le local situé au 649, rue Wellington, et ce, en dérogation notamment à l'article 134 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* relatif, entre autre, à l'usage autorisé – pp 343 (dossier 1167199021);

Ce projet particulier vise la zone et les zones contiguës ci-après illustrées :

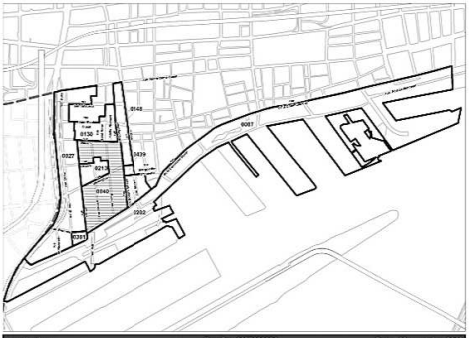

d) Résolution autorisant l'occupation du Dawson Hall et du Douglas Hall de l'église St-James, située au 463, rue Sainte-Catherine ouest, à des fins de « salle de spectacle », « restaurant » et « débit de boissons alcooliques » accessoires au lieu de culte et ce, en dérogation notamment à l'article 134 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* relatifs, entre autre, aux usages autorisés – pp 344 (dossier 1160607011);

Ce projet particulier vise la zone et les zones contiguës ci-après illustrées :

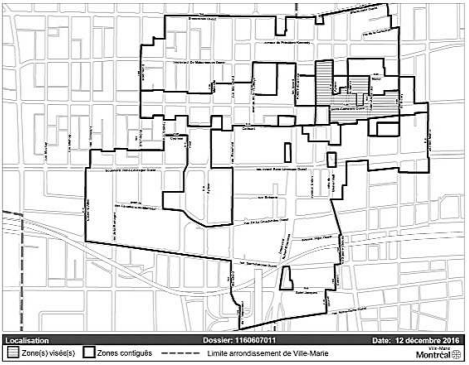

e) Résolution autorisant l'occupation d'un café-terrasse accessoire à un restaurant d'un futur pavillon du parc Jean-Drapeau à être situé sur le lot 3 986 721, actuellement au 99999, rue Île Sainte-Hélène, et ce, en dérogation notamment à l'article 388 du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282)* relatif, entre autre, à la superficie maximale d'un café-terrasse – pp 345 (dossier 1167199018);

Ce projet particulier vise la zone et les zones contiguës ci-après illustrées :

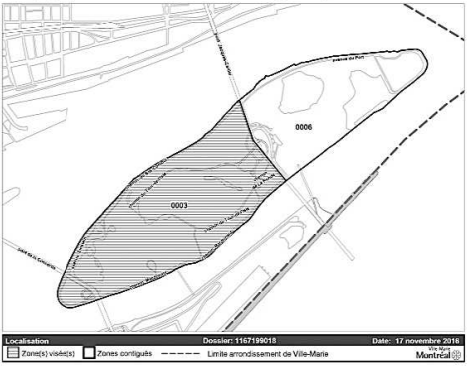

2. Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), ces projets feront l'objet d'une assemblée publique de consultation le 18 janvier 2017, à compter de 18 h, à la salle du conseil d'arrondissement située au rez-de-chaussée du 800, boulevard De Maisonneuve Est.
3. Au cours de cette assemblée, le maire d'arrondissement ou tout autre membre désigné du conseil d'arrondissement expliquera les projets ainsi que les conséquences de leur adoption, et le public pourra les commenter.
4. Ces projets contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.
5. Une copie de ces projets peut être consultée aux comptoirs Accès Ville-Marie situés au 17e étage du 800, boulevard De Maisonneuve Est, station de métro Berri-UQAM, et au rez-de-chaussée du 275, rue Notre-Dame Est, station de métro Champ-de-Mars.

Montréal, le 17 décembre 2016

Le secrétaire d'arrondissement,
Me Domenico Zambito

Cet avis peut également être consulté sur le site Internet de l'arrondissement à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/villemarie